



COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Du 10 au 24 octobre 2025

**Note explicative : FEDER Priorité III – OS 2.2
« Energies renouvelables » - OS 2.7 « Biodiversité » et
Priorité V – OS 5.2 « Volet rural »**

**Programmes FEDER-FSE+ 2021-2027 Bourgogne-Franche-Comté et Massif
du Jura**

**FEDER : Priorité III « Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant
la biodiversité » – OS 2.2 « Energies renouvelables » - Fiche Action
« Constructions neuves exemplaires »**

Parallèlement à l'appel à projets visant à soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics d'enseignements et bureaux administratifs (cf. comité de suivi de mars 2025), l'autorité de gestion propose d'ouvrir **du 1/11/2025 au 15/12/2025** un dispositif destiné aux constructions neuves exemplaires, allant au-delà des exigences réglementaires et des performances couramment constatées.

La fiche-action « constructions neuves exemplaires » doit permettre d'accompagner les maîtres d'ouvrage du secteur public dans la construction de bâtiments hébergeant des activités ne donnant lieu à aucune facturation/redevance (prestations entièrement gratuites, opérations ne relevant pas du champ concurrentiel ni du secteur économique) ; et du secteur associatif pour la construction de bâtiments tertiaires (bureaux et établissements d'enseignement sous contrat avec l'Etat).

L'objectif est de soutenir les projets favorisant le développement de filières en matériaux de construction biosourcés et de réemploi.

FEDER : Priorité III « Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité » – OS 2.7 « Soutenir la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité » - Appel à projets « biodiversité »

L'objectif de cet appel à projets est d'améliorer la gestion, la restauration et la conservation des milieux naturels composant les trames de continuités écologiques (réservoirs et corridors), la circulation des espèces, afin de contribuer à la préservation de la biodiversité.

Dans la continuité des 3 appels à projets précédents (ouverts sur 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025), ce 4^{ème} appel à projets (nouveau) s'ouvre aux départements pour les opérations d'acquisitions foncières liées aux espaces naturels sensibles et sera ouvert au dépôt des candidatures du **1/11/2025 au 30/06/2026**.

FEDER : Priorité V « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » – OS 5.2 « Volet rural »

En raison du volume important de dépôts sur la Priorité V dédiée au développement territorial et plus particulièrement sur l'OS 5.2 « Volet rural », il est proposé de fermer cette thématique et les fiches actions associées « Tourisme durable, patrimoine et culture », « Renouvellement urbain en milieu rural », « Mobilités durables », « Villages intelligents ».

Au 31/08/2025, le taux de programmation de cette mesure est de 19%, avec 26 dossiers programmés représentant un montant FEDER de 6.3 M€ soit un montant d'investissement total de 19.5 M€. En tenant compte des 87 dossiers déposés en instruction, le montant FEDER programmé + sollicité à ce jour est de 40 M€, représentant 122% de l'enveloppe de 33 M€ affectée à cet OS rural.

Par conséquent, dans la mesure où les sous-réalisations sur cet OS sont limitées et afin d'éviter un engorgement et assurer une instruction fluide, l'autorité de gestion en propose la fermeture.

Cette fermeture serait effective à partir du **24/10/2025 à 23h59**, permettant un dernier délai pour déposer les ultimes dossiers sur le portail e-synergie.